

## RENTREE SEPTEMBRE 2020

### Adaptations sanitaires dans le contexte Covid-19

#### Entrée et sortie de l'école aux heures de classe

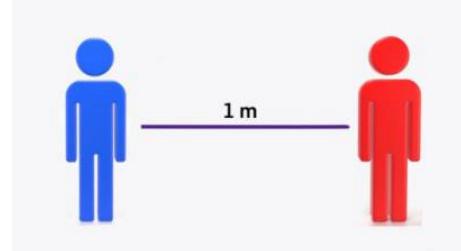
**Pour les élèves de CP, CE1 et ULIS :** entrée et sortie par le portail côté Seytaz (gymnase)

**Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 :** entrée et sortie par le portail côté piscine

#### Pour les parents :

→ Respecter la distanciation devant les portails.

→ Pour rentrer dans l'enceinte de l'école : désinfection des mains et port du masque obligatoires.



#### Au sein de l'école :

La disposition dans les classes et les flux d'élèves sont organisés afin de minimiser les brassages et de favoriser la distanciation.

#### Le lavage des mains doit être réalisé, **à minima** :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- après être allé aux toilettes ; après s'être mouché ;
- dès l'arrivée à la cantine ou au domicile.

Une information est faite aux élèves afin de rappeler les règles sanitaires de bonne conduite en classe, en récréation, dans les sanitaires.

#### Organisation des temps de classe :

→ Les adultes portent un masque en permanence.

→ Dans les locaux, les tables des élèves sont espacées, dans la mesure du possible.

→ Des échanges de service entre classes peuvent avoir lieu. Les inclusions des élèves de l'ULIS reprennent leur cours habituel. Des intervenants extérieurs peuvent prendre en charge des classes ou groupes de classe.

→ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

#### Organisation des récréations :

→ Les récréations peuvent reprendre un cours normal. Elles restent décalées par étage.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

## **Ventilation des locaux :**

L'aération est fréquente au cours de la journée. A minima : avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux :**

Un nettoyage désinfectant les surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé chaque jour (salles de classes et espaces communs).

**Périscolaire** (Les adultes portent un masque en permanence).

**Entrée et sortie garderie** : portail côté piscine

**Sortie après l'étude ou atelier (17h20)** : portail côté gymnase Seytaz

**Cantine** : organisation mise en place afin de respecter les flux circulatoires mis en place par l'école

- Les classes de CP à CE1 et ULIS (rez de chaussée de l'école) iront manger au CA en 2 services.
- Les classes de CE2 au CM2 et les PAI alimentaires resteront manger à la Neuve selon 2 services.

## **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel :**

→ Ne pas mettre son enfant à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille et prévenir l'école.

→ Fournir à son enfant des mouchoirs papier, rappeler les gestes barrière.



## **Que se passe-t-il si :**

### Un élève présente des symptômes :

- L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte (qui porte également un masque).
- La famille est rapidement contactée par l'école qui lui demande de se rapprocher de son médecin avant tout retour en classe (avis médical).

### Un adulte présente des symptômes :

- Retour à domicile ou prise en charge médicale.
- Pas de retour à l'école dans l'attente d'un avis médical.
- Les activités de l'école se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.

### Un cas est confirmé dans l'école

Le directeur d'école informe immédiatement l'agence régionale de santé (ARS) via les services de l'Education Nationale.

L'élève ou le personnel concerné ne doit pas se rendre à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt 10 jours après le test).

Le directeur d'école prévient les personnels et les parents d'élèves :

- les enfants et le personnel susceptibles d'être **personne contact à risque** ne doivent pas venir dans l'établissement jusqu'à la décision de l'ARS;
- les enfants ou le personnel non identifiés comme contacts à risque à ce stade rejoignent l'école.

### Un cas est confirmé dans une famille

Le ou les enfants de la famille ne rejoignent pas l'école avant le délai prescrit par un médecin (au maximum 14 jours). L'enfant bénéficie alors de la continuité pédagogique.